

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES :

1^o Le conseil d'arrondissement, a adopté le 8 juillet 2008, un projet de résolution numéro PP08-14008 intitulé :

« Accorder le projet particulier d'occupation du bâtiment à agrandir situé au 8181 2^e Avenue aux fins d'une résidence étudiante, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003). »

2^o L'objet du projet de résolution est :

D'accorder, pour l'emplacement composé du lot 2 706 504, la demande d'autorisation d'occuper un bâtiment à des fins de « maison de chambres » (résidences étudiantes) en plus des usages autorisés au règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension #01-283 et ce, à la condition qu'un aménagement paysager soit prévu aux limites sud-est du terrain.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

Ce projet déroge à l'article 119 du règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension #01-283.

Ce projet vise la zone 0566 illustrée ci-dessous :



3^o Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), ce premier projet de résolution fera l'objet d'une assemblée publique **le mardi 22 juillet 2008 à 17 h 30 au 405, avenue Ogilvy, Montréal.**

4^o Au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement ou tout autre membre du conseil qu'il désigne, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désireront s'exprimer sur le sujet.

5^o Ce projet de résolution contient une ou des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

6^o Le projet de résolution et un plan de la zone visée sont disponibles pour consultation au bureau d'arrondissement, situé au 529, rue Jarry Est, 3^e étage, aux heures régulières de bureau.

Montréal, le 13 juillet 2008

La secrétaire d'arrondissement,
Danielle Lamarre Trignac, avocate